Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 2 mai 2014

établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux produits en papier transformé

[notifiée sous le numéro C(2014) 2774]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2014/256/UE)

(JO L 135 du 8.5.2014, p. 24)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision (UE) 2020/1803 de la Commission du 27 novembre 2020	L 402	53	1.12.2020

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec/2014/256/2017-09-06/fra